

**COMMUNE DE FLEURY-MÉROGIS  
DÉCISION DU MAIRE**

N° 43/2023

Objet : Signature d'un protocole bilatéral avec l'association ARIES et la Municipalité de Fleury-Mérogis pour la réalisation d'une action d'insertion Economique et Sociale

Le Maire de la Ville de Fleury-Mérogis,

En vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°7/2020 du conseil municipal du 2 juin 2020 visée en préfecture le 5 juin 2020 portant délégations données au maire par le conseil municipal,

Considérant le souhait de la commune de permettre l'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emploi,

Considérant la proposition de l'association ARIES de mettre en œuvre des formations qualifiantes, permettant d'acquérir des savoirs de base et des savoir-faire dans le domaine du bâtiment,

Considérant la proposition de protocole d'accord bilatéral entre la Mairie de Fleury-Mérogis, sise 12 rue Roger Clavier à Fleury-Mérogis représentée par Monsieur Le Maire, Olivier Corzani.

Et l'Association ARIES, sise 1 rue Anne Franck à Sainte Geneviève des Bois, représentée par Monsieur Laurent Courtial, Président

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver et de signer le protocole d'accord bilatéral avec l'Association ARIES,

Article 2 : D'autoriser des phases de production sur la commune de Fleury-Mérogis, en alternance avec des phases de formation, jusqu'au 31 décembre 2023.

Article 3 : D'autoriser le règlement des dépenses afférentes et notamment :  
La participation au coût de l'action (ingénierie, coordination de l'action et suivi administratif pour un montant de 16 000 euros (seize mille euros),

Article 4 : Dit que les crédits sont inscrits au budget 2023.

Article 5 : Un exemplaire de cette décision sera transmis à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne
- Monsieur le Trésorier Principal de Sainte-Geneviève-des-Bois
- Monsieur le Président de l'Association ARIES

Fait à Fleury-Mérogis le, 22/05/2023

Olivier CORZANI  
Maire de Fleury-Mérogis,  
Président de Cœur d'Essonne Agglomération

